

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE239

présenté par  
Mme Linkenheld, rapporteure

-----

**ARTICLE 22**

I. - À l'alinéa 37, après le mot :

« partie »,

insérer les mots suivants :

« de la redevance ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 38.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.